

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 27 novembre 2018 - Q4 - Boiffiers-Bellevue

Réunion publique du quartier Boiffiers-Bellevue, présidée par Monsieur le Maire, M Jean-Philippe Machon, en présence d'une centaine d'habitants, et de :

- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Stéphane Hénon, responsable de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Avant de commencer la réunion, M Pascal Rolland présente le nouveau référent de quartier M Nicolas Cartier. Il remplace M Pascal Garraud décédé en mars dernier. Après l'avoir remercié à titre posthume pour son implication active dans le quartier, la parole est donnée à M Stéphane Hénon concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Q : Quel est le rôle d'un ASVP ?

R : L'Agent de Surveillance de la Voie Publique contrôle le paiement des stationnements aux horodateurs et assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route.

② Contact

Un standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 du lundi au vendredi au numéro : 05 46 92 34 08. En dehors de ces horaires, les appels sont transférés sur le portable d'astreinte.

③ Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

④ Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

⑤ Lutte anti-terrorisme

Q : Quelles sont les mesures appliquées pour lutter contre le terrorisme ?

R : Toutes les mesures qui sont appliquées en France. Lors des manifestations de grande ampleur, le dispositif de sécurité est défini à l'avance (réunion avec la Préfecture). Exemple : rues fermées à la circulation, la ville a investi dans l'achat de 25 plots béton, tous les sites sont préparés en amont pour les manifestations, arrêtés interdisant le stationnement...

⑥ Police Municipale et Police Nationale

Q : De qui dépendez-vous ?

R : L'agent de police municipale obéit aux arrêtés du maire de la commune où il exerce, tandis que le policier national dépend de l'État, et plus particulièrement du ministère de l'intérieur.

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

⑦ Plage horaire stationnement

Quelques riverains regrettent la diminution de la plage horaire de stationnement gratuit dans la ville. Ce changement a pour but d'agir pour un meilleur partage de l'espace public via une plus grande rotation sur les places de stationnement. M le Maire a décidé d'offrir la gratuité exceptionnelle du stationnement pour la période de Noël du 17 au 25 décembre 2018 et pour la période des soldes d'hiver du 9 au 12 janvier 2019.

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

② Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Est-il possible d'ajouter un PAV rue Claude Debussy et avenue du Président Salvador Allende et de déplacer celui de la rue des Hauts Prés ?

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

③ Verre cassé

Quelques riverains signalent qu'il est impossible de jeter le verre cassé dans les Points d'Apport Volontaire prévus à cet effet. Il est suggéré l'installation de corbeilles à côté de ces PAV permettant de le déposer.

④ Représentant Communauté d'Agglomération de Saintes

Les citoyens demandent à ce qu'un représentant de la CDA soit présent lors des réunions de quartiers pour s'exprimer sur le sujet des déchets.

⑤ Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Certains PAV manquent de collectes régulières, notamment celui rue des Boiffiers. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

⑥ Contact

Q : Quel numéro doit-on composer pour signaler qu'un PAV doit être vidé ? Est-il possible de l'afficher sur les PAV ?

R : Information et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19. La demande d'affichage du numéro sur les PAV est transmise à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

⑦ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaires.

⑧ Augmentation du ramassage des ordures ménagères en été

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères durant la période estivale pour pallier aux nuisances olfactives importantes dues à la chaleur. La Communauté d'Agglomération de Saintes est entrain d'étudier la question pour remédier à ce problème.

⑨ Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

⑩ Point d'Apport Volontaire Enterré

Une riveraine signale que les PAV enterrés rue de la Crête sont très sales et demande leur nettoyage.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Dépôts sauvages

Dépôts sauvages signalés rue de la Crète. Demande d'intervention de la Brigade Propreté.

③ Désherbage

Q : Le désherbage des trottoirs se fait dans quels secteurs ?

R : Il est réalisé sur l'ensemble de la ville par les agents municipaux ou par la régie de quartier en fonction de la nature de l'intervention.

Quelques citoyens demandent le désherbage des trottoirs de la rue de la Pléiade. Une intervention sera réalisée prochainement.

④ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

⑤ Rats

Le concessionnaire VEOLIA procède aux dératisations uniquement sur le domaine public. Les pièges sont posés dans les réseaux eaux usées de la ville. Par ailleurs, le Centre Technique Municipal ne peut plus distribuer de sachets de grains empoisonnés pour des mesures sécuritaires.

⑥ Information

Il est suggéré de mettre dans le magazine mensuel municipal les sanctions encourues concernant les déjections canines.

⑦ Pigeons

Les habitants des immeubles de la SEMIS au n°10 et n°12 de la rue de la Crête subissent une insalubrité permanente en raison des fientes de pigeons jamais nettoyées. La ville ne peut pas intervenir sur un domaine privé. Il leur est recommandé de contacter la SEMIS.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.

- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.
- ❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :
- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

- ❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

- ❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Mobilier urbain

Demande d'installation de corbeilles rue des Glaieuls, d'un « cani-poche » rue des Boiffiers à côté du transformateur et la pose de bancs dans l'ensemble de la ville. Du mobilier urbain supplémentaire sera installé au cours de l'année 2019. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la mairie.

② Le site Saint-Louis

Le Conseil Municipal a voté le choix d'un projet pour le site Saint-Louis le 7 Novembre dernier. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville : il a pour but de revitaliser le centre-ville afin d'attirer de nouveaux habitants. Le Site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence seniors, d'un hôtel 4 étoiles, des divers commerces et services de proximité, ainsi que d'importants espaces urbains publics dont le belvédère. Ce projet nourrira une nouvelle dynamique pour le centre-ville.

③ Site de la Palu

Les habitants s'interrogent sur la date d'ouverture du site de la Palu. Elle a été repoussée en 2019 puisqu'une étude environnementale est en cours. Une évaluation des espèces qui vivent sur le site a été réalisée jusqu'à fin octobre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

④ Fleurissement de la ville

Q : Pour des raisons économiques, ne peut-on pas choisir les espèces florales en fonction de leur coût d'entretien ?

R : La gestion différenciée déjà mise en place permet de gérer les espaces verts en milieu urbain et à appliquer entre autres, un traitement plus ou moins intensif des espaces fleuris. Les massifs plantés avec des annuelles sont très peu nombreux et réservés à l'hyper centre. Les autres massifs sont constitués de plantes biannuelles et surtout de plantes vivaces beaucoup moins gourmandes en eau et en entretien. (Ex : giratoire Castagnary uniquement constitué de vivaces)

⑤ Palmiers avenue de Saintonge

Q : Pourquoi mettre des palmiers et non des arbres fruitiers dans les bacs avenue de Saintonge ?

R : Pour trois raisons. Premièrement, avoir une unité et une décoration florale cohérente avec l'avenue Charles de Gaulle. Deuxièmement ils ont un faible coût d'entretien. Troisièmement, ils sont présents à Saintes depuis le temps des Romains. Des écrits datant de 1702 ont prouvé qu'il y en avait dans les villas romaines. L'apport des palmiers se faisait par le port de Rochefort.

⑥ Locaux de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Q : A quelle date est prévu le transfert des locaux de la CDA ?

R : La réfection de l'ancien bâtiment du Crédit Agricole, avenue Gambetta, sera faite sur l'année 2019. Le transfert effectif sera début de l'année 2020

⑦ Arrêt de bus

Une riveraine demande le passage d'une ligne de bus au plus proche de la résidence « les Santones » pour desservir les habitants de ces immeubles.

⑧ Remerciements

L'ensemble des habitants du quartier des Boiffiers remercie le service des espaces verts ainsi que la gestionnaire du patrimoine arboré pour le travail d'élagage effectué le long du « Mail » des Boiffiers ainsi que les équipes de nettoyage de la ville. De plus, satisfaction exprimée concernant la création du giratoire avenue de Tombouctou et cours de l'Europe mais également de la revitalisation du centre commercial des Boiffiers.

⑨ Accueil de jour – Halte de nuit

La création d'un centre d'hébergement et de stabilisation est prévue. Il est envisagé de construire un nouveau local d'accueil pour remplacer les locaux qui sont aujourd'hui vétustes et supprimer ainsi les gênes occasionnées à la population autour des sites existants et en particulier des écoles.

Q : Pourquoi construire au lieu de rénover d'anciens bâtiments ?

R : Des normes de sécurité sont à respecter et le coût de construction est moins élevé que dans le cas d'une rénovation car les deux haltes sont très vétustes. Cela permet en outre de réunir ces deux haltes (jour et nuit) près de la gare qui seront mieux situées pour les usagers de ces deux structures.

⑩ Trottoirs et chaussées

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état, notamment cours Pierre-Henri Simon, avenue des Immortelles, rues Camille Corot et des Jasmins et cité des Castors. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation.

M le Maire souligne que la ville ne fait pas seulement l'entretien des rues et des trottoirs mais rattrape également le retard de ce qui n'a pas été fait depuis des années. Sans augmenter les impôts et avec une diminution de la dotation de l'Etat, la ville gère et équilibre au mieux le budget de fonctionnement pour répondre à toutes les demandes.

⑪ Fibre optique

M le Maire a rencontré le responsable du déploiement de la fibre optique de Saintes (opérateur : ORANGE) et il a été convenu qu'il viendrait faire une intervention lors des comités de quartiers qui vont avoir lieu au début de l'année 2019.

⑫ Compteur Linky

M le Maire suggère d'inviter des représentants de chez ENEDIS lors des comités de quartiers qui vont avoir lieu au début de l'année 2019 pour qu'ils s'expriment sur le sujet.

⑬ Ralentisseur

Il est demandé le déplacement du coussin berlinois situé au niveau de la Coop sur l'avenue du Président Salvador Allende.

14 Rue de la Pléiade

Il est signalé qu'à l'intersection de l'avenue de Bellevue et de la rue de la Pléiade la chaussée est bombée provoquant le frottement des bas de caisse des véhicules empruntant cette rue.

15 Pollution

Un citoyen demande si la Communauté d'Agglomération de Saintes a mené une évaluation sur l'impact environnemental par rapport à la pollution des bus ? M le Maire l'incite à faire remonter tout questionnement relatif à ce sujet à la CDA.

16 Saint-Exupéry

Les banderoles de protestations sont toujours accrochées sur le grillage de l'école suite à la décision de fermeture. Les habitants demandent leur retrait par les services de la ville.

Q : Que va devenir ce site ?

R : Des discussions sont en cours. Les projets étudiés actuellement sont notamment, l'installation de la Mission Locale qui est située aujourd'hui au 15 rue Saint-Etrope, la relocalisation des Restos du Cœur et l'implantation des salles de danse du conservatoire sur ce site.

17 Éclairage

Il est demandé l'installation d'un éclairage à détecteur de mouvement à l'entrée de la salle Jean-Philippe Rameau, pour sécuriser le site en soirée.

18 Avenue John Fitzgerald Kennedy

La matérialisation d'un passage piéton avenue John Fitzgerald Kennedy en face de la Boulangerie Artisanale est programmée pour 2019.

Quelques habitants regrettent qu'il n'y ait pas de décorations de Noël dans cette avenue.

Q : Lors de la réfection de cette avenue, les arbres seront-ils coupés ?

R : Non. À moins que leur état nous y oblige.

19 Station d'épuration

Un citoyen demande si la prise en charge de la station d'épuration par la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter de 2020 sera bien effective. Cette compétence CDA pour 2020 lui est confirmée.

20 Camping-car

Sur le futur site de la Palu une aire de stationnement sera dédiée aux camping-cars.

FIN DE LA RÉUNION